

*Appel à projets*  
*Attribution de titre d'occupation temporaire*  
*sans droits réels*

*L.2122-1 et suivant du CGPPP.*

*Case de marée 16-18*

*Quai Galliéni*



## Présentation de l'entité

La Régie Dieppoise des Activités Portuaires (ci-après « la Régie »), est un établissement public local à caractère industriel et commercial dont la création résulte d'une délibération du Syndicat Mixte « Ports de Normandie » (ci-après « le SMPN ») en date du 29 mars 2019.

En matière domaniale, le SMPN a confié à la Régie la gestion d'un certain nombre de dépendances de son domaine public et privé. Dans ce cadre, la Régie est notamment habilitée à délivrer des autorisations ou des conventions d'occupation temporaire constitutives ou non de droits réels selon les dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales, le code des transports et le code général de la propriété des personnes publiques.

En tant que gestionnaire du domaine public, la Régie est tenue de procéder à une publicité et à une mise en concurrence de toute autorisation ou tout transfert d'autorisation susceptible de donner lieu à une exploitation économique, tel que c'est ici envisagé.

## Présentation du Port de Dieppe et de l'environnement

Ouvert sur la mer la plus fréquentée du globe et au cœur d'une économie régionale dynamique, le Port de Dieppe bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle et d'un lien naturel avec la Grande-Bretagne. Le port de Dieppe bénéficie d'infrastructure et d'espaces dédiés à la diversité de ses activités de pêche, plaisance, transmanche, commerce et réparation navale.

Une flotte de 80 coquillards, chalutiers et fileyeurs et plus de 8000 tonnes de produits débarqués - coquille Saint-Jacques, bar, dorade grise, grondin rouge, lotte, plie, turbot, merlan, surmulet, hareng, homard, saint-pierre, sole, limande, lieu jaune, cabillaud, bulot, maquereau, vive, congre, tourteau, encornet, seiche - font la renommée de la place dieppoise.

## Occupation disponible

✓ Typologie de Bien :

Bâti

Non Bâti

Terre – plein

Autres

*Informations complémentaires : Case de marée 16-18*

✓ Etat du bien : très bon état (refait à neuf)

✓ Lieu : 16-18 rue Edouard LAVOINNE 76200 DIEPPE

✓ Durée : 3 ans.

## Description du bien

En raison de sa mission tendant à valoriser son domaine public parmi lesquelles figurent ses cases de marée, la Régie souhaite ici favoriser l'installation d'acteurs portuaires ayant une activité de mareyage/transformation de poissons faisant fonctionner la criée, afin de développer le niveau d'activité de la halle.

Notamment afin de maintenir en état de fonctionnalité ses cases de marée et dans un souci de respect des normes sanitaires, la case 16-18 a fait l'objet d'une période de rénovation

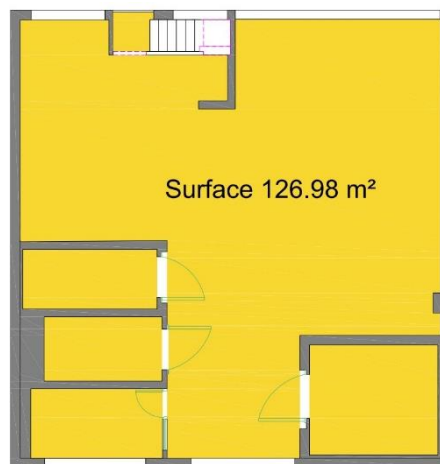
(réaménagement, peinture, installations électriques...), et ce, afin de maintenir son niveau d'intérêt pour les acteurs du Port.

Sur le plan contractuel, la mise à disposition de la case de marée fera l'objet, sous le régime du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), d'une convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels au sens de l'article L.2122-1 et suivants du code et accordée pour une durée de 3 ans.

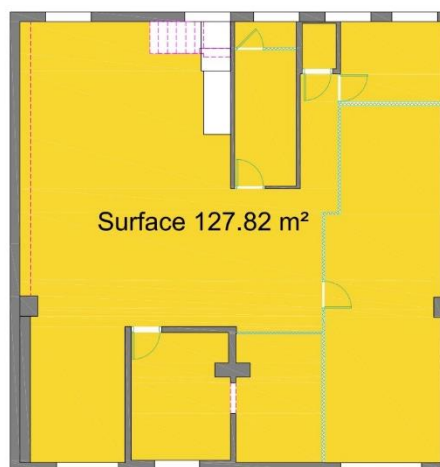
En contrepartie du droit accordé à l'occupant, celui-ci versera à la Régie :

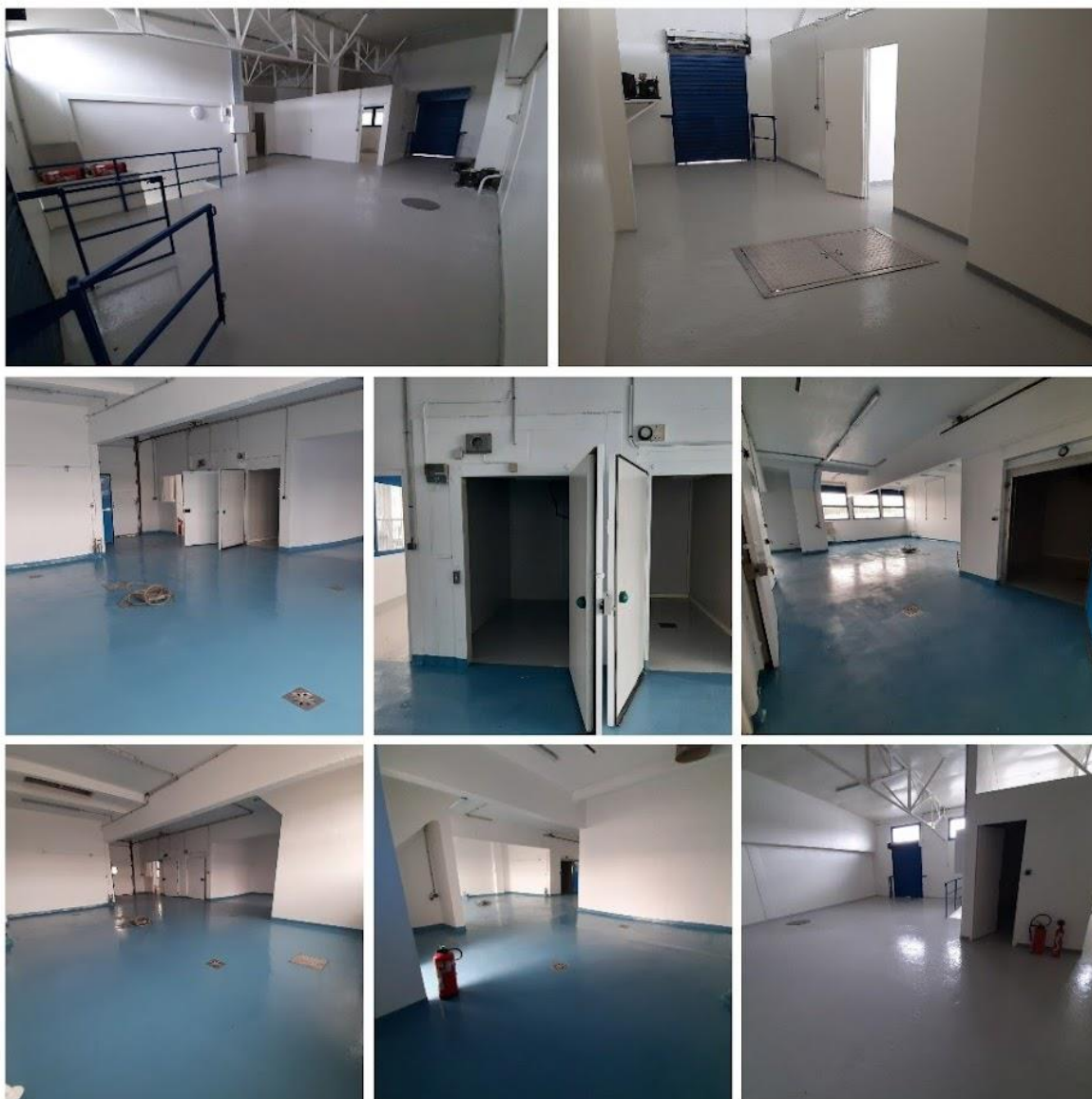
- Une redevance d'occupation domaniale dont le montant pour l'année 2023 est de 6,55 € par m<sup>2</sup> et par mois. Une part variable, fonction de son chiffre d'affaires, pour laquelle il aura fait une proposition au sein de son offre.

### ***Plan de principe rez-de-chaussée***



### ***Plan de principe étage***





### Critères de sélection

Après examen du dossier de candidature du potentiel occupant, le dossier portant offre pour l'occupation de la case 16-18, sera jugé selon les critères suivants et la pondération suivante :

<b>La cohérence de la nature de l'activité exercée au regard du bien mis à disposition</b>	40%
<b>La solidité technique du projet du candidat :</b> Le projet envisagé sur le plan technique, les références dans le domaine d'activité...	25%
<b>La solidité financière de l'offre du candidat :</b> Le projet envisagé sur le plan commercial et financier, les garanties dont il dispose et la proposition de part variable faite...	35%



## Documents à fournir

Les candidats souhaitant participer à la présente consultation doivent déposer, avant la date limite de remise des dossiers, un dossier composé des documents suivants :

- ✓ Un dossier de candidature comportant les documents d'identification du candidat (nom, prénom, copie carte d'identité pour une personne physique, dénomination sociale, extrait Kbis ou autre document pour les entreprises...), ses coordonnées et tous documents permettant d'attester de ses moyens techniques et humains, les références professionnelles des personnes dédiées, sa capacité financière, la création d'emploi : (adresse postale et courriel, n° de téléphone et nom d'un référent privilégié) ;
- ✓ Tous documents permettant la bonne compréhension de la motivation de la demande d'occupation : plan de situation, surface globale souhaitée, contenu(s) et description de l'activité, documentation sur la sécurité (ERP, incendie, ...) et tout autre document utile à la bonne compréhension du projet du candidat.

## Modalités de remise des candidatures

Les candidatures sont entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français assermentée et certifiée conforme à l'originale. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Votre candidature est à envoyer par :

- Voie postale : « AOT – Bâtiment ex-outillage » Régie Dieppoise des Activités Portuaires, 1 quai du Tonkin, 76201 DIEPPE Cedex
- Voie électronique : [patrimoine@regieportdedieppe.fr](mailto:patrimoine@regieportdedieppe.fr)

Pour toute demande d'information vous pouvez contacter les services de la Régie :

**Gestion du Domaine du Port de Dieppe – Service Patrimoine**  
**Contact : Patricia NIQUET 02 35 06 86 35**

La Régie Dieppoise des Activités Portuaires se réserve le droit de négocier avec le candidat.

Toute information utile pourra être demandée aux candidats dans le cadre de l'analyse des candidatures et des offres.

Les données figurants sur cet avis ne sont qu'à titre informatif, le document est non contractuel.